



CONTRAT D'ENGAGEMENT VOLAILLE

1^{er} mars 2020 au 28 février 2021

Denis GANDELIN	NOM Prénom :
La Ferme des Nioulles chez Bonnefond 69170 Les Sauvages 06 74 54 26 10	Adresse : Tél : Mail :
ci-après dénommé « le producteur »	ci-après dénommé « le consommateur » Coordonnées du Binôme :

Le présent contrat est passé entre les contractants nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation du producteur.

Il ne sera valide qu'accompagné des règlements correspondants et sous réserve que le consommateur soit à jour de sa cotisation à la MJC d'Amplepuis (famille : 25 euros, individuelle : 16 euros) et de sa cotisation au Réseau AMAP AuRA (10 euros par famille).

ENGAGEMENT

Le consommateur s'engage à venir récupérer, lors des distributions, les paniers qu'il a choisi et payé. Il est de sa responsabilité de faire récupérer son panier en cas d'absence. Ce dernier serait perdu le cas échéant. Le consommateur a la possibilité d'indiquer un binôme à qui remettre les paniers en cas d'absence.

Le consommateur est solidaire du producteur et accepte les aléas de la production (panier plus ou moins rempli selon la saison).

Le consommateur s'engage à assurer au moins 1 permanence au cours des 12 mois en accompagnant un producteur et peut participer à des animations au sein de l'exploitation pendant ces 12 mois (selon thème proposé).

Le producteur s'engage à fournir tous les mois des produits concernés en fonction de sa production. Il s'engage notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir des produits variés de qualité dans les quantités et les échéances fixées, dans le respect de la charte des AMAP du Réseau AMAP AuRA.

DUREE

Ledit contrat est conclu pour une durée de 12 mois soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

DISTRIBUTION

La distribution des paniers se fait sur le lieu de distribution **les vendredis de 19h à 20h aux dates notées ci-dessous**.

Le lieu est : MJC Amplepuis – rue Belfort – 69550 Amplepuis

Ce lieu sera peut-être modifié au cours du contrat, le consommateur sera alors tenu informé du nouveau lieu de distribution.

La fréquence étant définie par le ou les choix retenus dans le chapitre « CHOIX RETENUS » du présent contrat.

Le consommateur et **le producteur** s'engagent à n'effectuer aucun échange d'argent sur le lieu de distribution.

PANIER

Le producteur propose dans le cadre de ce contrat des poulets et des pintades. Le poids moyen des volailles varie selon les distributions.

Type du panier	Poids moyen annuel	Pris du kg	Montant du panier
Poulet	2 kg 200	13 €	28,60 €
Pintade	1 kg 700	16 €	27,20 €

Lors de chaque distribution, le producteur fournit aux adhérents le poids et le prix réels du panier livré. En fin de contrat, si la somme des prix réels des livraisons effectuées est supérieure à la somme des montants des chèques remis au producteur en début de contrat, le consommateur s'engage à verser au producteur un chèque du montant de la différence. Dans le cas contraire, c'est le producteur qui s'engage à verser au consommateur un chèque du montant de la différence ou à le reporter sur le contrat suivant.

CHOIX RETENUS

Devant chaque date choisie indiquez la quantité voulue pour chacune des volailles (Po = poulet, Pi = pintade).									Quantité totale	Prix unitaire	Somme Totale
Pi	Po	Date	Pi	Po	Date	Pi	Po	Date			
		13 mars			27 mars			10 avril	_____x 28,60€= _____€	Poulets	
		24 avril			7 mai			22 mai			
		5 juin			19 juin			3 juillet			
		17 juillet			31 juillet			14 août	_____x 27,20€= _____€	Pintades	
		28 août			11 septembre			25 septembre			
		9 octobre			23 octobre			6 novembre			
		20 novembre			4 décembre			18 décembre	_____x 27,20€= _____€		
		15 janvier			29 janvier			12 février			
		26 février									
TOTAL à payer										_____€	

Commentaire :

REGLEMENT

Le consommateur s'engage financièrement sur la période du contrat.

Le paiement s'effectue lors de la signature du contrat par chèque(s) libellé(s) au nom de **Denis GANDELIN** et remis au producteur qui les débitera aux dates fixées au dos.

Le consommateur devra s'acquitter de la somme totale de € payée en :

- 1 versement de €
- 2 versements de € / €
- 3 versements de € / € / €
- __ versements de €

SIGNATURE

Le consommateur accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par le producteur d'un exemplaire daté et signé accompagné du règlement.

Le producteur
«lu et approuvé»

Le

Le consommateur
«lu et approuvé»

Le